

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Location appartement au-dessus de l'école de Cormaranche

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt et un janvier deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 2 Stéphane LYAUDET (pouvoir à M. Phillippe EMIN)
Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN.

Soit : 27 présents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Nadine ROMAN est intéressée par la location de l'appartement communal situé au 1^{er} étage du groupe scolaire, actuellement vacant.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un logement de fonction et qu'il a avisé le preneur de la possibilité pour la commune d'en disposer si un instituteur faisait valoir ses droits à l'occuper. Pour cette raison, la durée du bail ne pourra excéder UN AN. Celui-ci pourra être renouvelé aux conditions qui seront stipulées dans le contrat.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ de louer**, à compter du 1er février 2021, à Madame Nadine ROMAN, l'appartement communal sis au groupe scolaire, composé de quatre pièces, une cuisine, une salle de bains, un WC et un garage.

- **FIXE le montant du loyer à 410 € par mois.**

Le loyer sera payable d'avance mensuellement dans les dix premiers jours du mois.

La durée du bail sera de UN AN renouvelable par tacite reconduction et aux conditions précisées dans le contrat.

- **FIXE un forfait mensuel de 100 € en recouvrement des charges de chauffage et 410 € de caution.**

L'appartement étant raccordé au réseau de chaleur, une régularisation sera effectuée au 31 décembre de l'année, au vu du relevé des consommations d'énergie et aux conditions stipulées dans le contrat.

- **ACCORDE** au locataire la gratuité de 2 mois de loyer en compensation de travaux de rénovation qu'elle réalisera dans l'appartement. Le premier règlement interviendra donc le 1^{er} avril 2021.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Philippe EMIN

